



Wandignies-Hamage

Mon village





Chères Wandinamageoises, chers Wandinamageois,

Nous subissons de très fortes chaleurs depuis quelque temps, et cela risque d'être de plus en plus fréquent au fil des années. A force, nous essayons de nous y habituer mais il faut prendre de nombreuses précautions. Contrairement à ce que l'on dit habituellement, un peu de pluie nous ferait le plus grand bien.

Le 30 mai dernier, la réception organisée à l'occasion de la fête des mères a attiré beaucoup de mamans. Comme d'habitude, en plus du superbe petit cadeau, de la collation et d'un spectacle de magie, les mamans qui ont donné naissance à un enfant dans l'année écoulée et qui étaient présentes ce jour, se sont vues remettre une carte cadeau d'une valeur de 85 euros.

C'est par contre un peu dans la grisaille, mais sans pluie, que les parents sont venus nombreux assister à la traditionnelle fête des écoles qui s'est déroulée le 12 juin dernier. Comme d'habitude, les enfants, très motivés, ont évolué devant une foule qui n'a pas forcément trouvé place assise. Tous les élèves ont reçu un prix offert par la municipalité, agrémenté de dictionnaires pour ceux qui entrent au CP et en sixième. L'Association de Parents d'Élèves de Wandignies-Hamage a quant à elle offert une calculatrice et une clé USB aux élèves quittant l'école élémentaire. Tout s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur ; les parents garderont un souvenir mémorable de la prestation de leurs enfants et petits-enfants.

Un agent quittera prochainement notre police municipale. Ils seront donc deux pendant quelques mois, le temps d'un éventuel nouveau recrutement. Rien n'est décidé pour l'instant ...

Comme promis, la place de l'église a été réhabilitée mais pas pour autant respectée par quelques usagers indécents. Le monument aux morts a lui également subi quelques changements mais de nouveaux travaux sont prévus pour le remplacement des plaques calcaires de Saint-Maximin qui se sont désagrégées par endroit.

Certaines habitations subissent depuis quelque temps le gonflement et le retrait des argiles particulièrement présentes sur le territoire communal. Ce phénomène a pour effet de provoquer l'apparition de fissures au niveau des bâtiments. Afin de pouvoir sérieusement engager la procédure de demande de catastrophe naturelle pour la commune de Wandignies-Hamage, les personnes concernées par ce désagrément peuvent se rapprocher de la mairie avec photos à l'appui et constat d'assurance pour un signalement officiel.

Certains auront peut-être la chance de partir en vacances, d'autres pas, l'essentiel étant que cet été soit agréable pour tous, qu'il n'y ait ni pas trop de chaleur excessive ni de pluie interminable, et pour éviter d'avoir de mauvaises surprises au retour, il est possible de solliciter la Police Nationale dans le cadre de « l'opération tranquillité » ou même notre Police Municipale en mentionnant votre absence dans le registre de la mairie, pour un contrôle de jour.

Les manifestations festives comme la fête de la faïencerie sur la place Eugène Bernard et la fête du poireau dans la rue Robert Planchon vont bientôt égayer notre village ; en espérant vous y voir nombreux et vous y rencontrer, je vous souhaite une excellente période estivale.

Votre maire,

Jean Michel Sieczkarek

LE PARC



Installation des voiles d'ombrage dans le petit parc de la mairie.

TROTTOIRS



Comme vous avez tous pu le voir, les travaux de la rue Jean Jaurès sont terminés. Cet investissement conséquent sur 2025/2026 pour la commune avec un reste à charge de près de 850 000 € a permis de rénover cet axe principal de notre beau village. Cette rénovation apporte des solutions de stationnement avec des places ordonnées et engazonnées, un cadre verdoyant avec des plantations équilibrées. L'aménagement réalisé permet aux piétons une option de déplacement agréable et aux enfants de notre école une infrastructure sécurisée pour se rendre au restaurant scolaire.

CLIMATISATION



Une autre réalisation avec l'installation de 3 climatiseurs réversibles dans la maison de santé du village. Grâce à l'entreprise Copair situé à Warlaing, cette installation va améliorer le bien-être des patients et de notre médecin. Plus de chaleur excessive. Avec ce matériel performant, le cabinet offre désormais un cadre confortable à ses patients avec la maîtrise de ses dépenses énergétiques.

CÉRÉMONIE DU 1ER MAI



Célébration de la journée internationale des travailleurs avec la remise des diplômes de la médaille du travail attribuée à: Sophie LEFEBVRE, Christophe NUTTE, Corinne PEVET échelon Argent, Sophie LEFEBVRE, Emmanuelle POT, Jean- Pierre RACHEZ échelon Vermeil, Claudine GUMEZ, Claire BROTHIER, Chantal PELTIER et Jean-Pierre RACHEZ échelon Or

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



Ce vendredi 8 mai, l'équipe municipale, les membres de l'Union locale des Anciens Combattants et leur porte-drapeau, des représentants des associations locales et des concitoyens se sont réunis pour perpétuer cette commémoration historique qui marque la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Au départ de la mairie, le défilé a rejoint le monument aux morts où a eu lieu la cérémonie traditionnelle : le dépôt d'une gerbe au pied du monument, le discours de Monsieur le Maire au nom du gouvernement, celui de l'UFAC lu par le secrétaire de l'association.

Après la minute de silence, la Marseillaise a retenti.

L'assemblée s'est ensuite rendue à la salle Gabriel DELATER pour un moment de convivialité. Une friandise a été offerte aux enfants présents et le verre de l'amitié a été servi.

Que vous soyez ancien combattant ou non, notre association est ouverte à toutes et tous. Il n'est pas nécessaire d'avoir porté l'uniforme pour œuvrer à cette grande mission de mémoire et de reconnaissance.

Car nous avons tous une histoire liée aux conflits qui ont marqué notre pays. Nous avons tous un père, un grand-père ou un arrière-grand-père qui s'est levé un jour pour défendre nos valeurs, nos couleurs : le bleu, le blanc et le rouge.

Rejoindre notre association, c'est faire vivre leur combat à travers nos actions.

C'est participer à la transmission du devoir de mémoire dans les écoles, les communes, les lieux de commémoration. C'est aussi un moyen de dire « merci » à celles et ceux qui, hier, ont offert leur vie, pour qu'aujourd'hui nous ayons un avenir. En tant que bénévole ou adhérent, vous jouez un rôle essentiel.

Vous devenez acteur d'une mémoire collective qui ne doit jamais faiblir face à l'oubli. Vous contribuez à enseigner aux plus jeunes l'importance de la paix, du respect des droits humains, et des sacrifices nécessaires pour les préserver.

Erich FRISON, secrétaire de l'Association des Anciens Combattants de Wandignies-Hamage.

TÉLÉTHON DU 1ER MAI CHEZ LES DUPRIEZ



Balade en calèche, circuit pédestre, parcours vélo et auberge espagnole.

FÊTE DES MÈRES



La municipalité a célébré la Fête des Mères le samedi 30 mai lors d'un moment convivial et plein d'attentions. Dès leur arrivée, chaque maman a été accueillie avec une rose, symbole de douceur et de reconnaissance. Ce geste simple mais toujours apprécié a donné le ton d'un après-midi placé sous le signe de la bienveillance.

Les mamans et leur invité ont ensuite été conviés à assister à un spectacle de magie, accompagné d'une boisson et d'un morceau de tarte, permettant à chacun de partager un moment agréable et festif.

Un temps particulier a été consacré aux jeunes mamans, qui ont reçu une carte cadeau offerte par la municipalité. Les mamans les plus anciennes ont également été mises à l'honneur avec la remise d'une composition florale.

À la fin du spectacle, chaque maman a pu récupérer son cadeau, soigneusement préparé et offert par la municipalité, clôturant ainsi cette belle célébration dans une atmosphère chaleureuse et reconnaissante.

ÉCOLE

RECRUTE CONTRAT CIVIQUE ÉCOLE

L'école de Wandignies- Hamage recrute pour l'année scolaire 2026/2027 un contrat civique

- Condition : avoir entre 16 et 25 ans
- Contrat de 30 heures par semaine
- Compétences demandées : sens du relationnel avec les enfants et les adultes, patience, dynamisme, capacité d'adaptation

Missions :

1 - Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école, participer à l'accueil des élèves, accompagner durant les sorties scolaires, assister les enseignants, notamment lors d'activités artistiques, sportives et scientifiques (préparation de matériel, accompagnement d'élèves lors des activités).

2 - Contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap, accompagner l'activité d'élèves non autonomes dans les tâches d'apprentissage, accompagner ces élèves lors des déplacements et contribuer à leur intégration en classe et en récréation

3 - Contribuer aux actions liées au développement durable, participer aux actions et projets mis en place dans l'école

Si vous êtes intéressé-e, merci de contacter l'école par mail à l'adresse suivante : ce.0594224w@ac-lille.fr

ALSH DES VACANCES

Le Far West s'est invité au centre de loisirs pendant les vacances de Pâques !

À l'occasion des vacances de Pâques, le centre de loisirs a plongé les enfants dans l'univers fascinant du Far West. Durant toute la semaine, les jeunes participants ont pu découvrir la vie des cow-boys et des Indiens à travers de nombreuses activités ludiques, créatives et sportives.

Les enfants ont laissé libre cours à leur imagination en réalisant diverses créations artistiques : attrape-rêves, bottes de cow-boys, verres décorés sur le thème du cheval ou encore bandanas personnalisés. Ces ateliers manuels ont permis à chacun de développer sa créativité tout en s'amusant.

Le programme comprenait également plusieurs activités sportives inspirées de l'univers du Far West, ainsi qu'une initiation à la réalisation de nœuds de lasso, une activité originale qui a suscité beaucoup d'enthousiasme auprès des jeunes aventuriers.

Cette semaine a également été marquée par la poursuite du partenariat avec la Région dans le cadre du dispositif « Village en Sport ». Les enfants ont ainsi pu découvrir et pratiquer différentes disciplines sportives, notamment le badminton dans la cour de l'école, dans une ambiance conviviale et dynamique.

Par ailleurs, nous avons eu le plaisir d'accueillir l'association **Nashville Country Club** pour une initiation à la danse country. Les enfants ont découvert les pas de base de cette danse emblématique du Far West et ont partagé un moment particulièrement apprécié. Nous adressons nos sincères remerciements à l'ensemble des bénévoles de l'association pour leur disponibilité, leur bonne humeur et la qualité de leur intervention.

La semaine s'est poursuivie avec un atelier cuisine gourmand autour des saveurs de l'Ouest américain. Les jeunes cuisiniers ont préparé un repas festif composé de chips, hot-dogs, brownies et glace à la vanille, pour le plus grand plaisir de tous.

Pour clôturer ces vacances riches en découvertes, les enfants ont profité d'une sortie au **Parc des Cytises**. Au programme : jeux de plein air, découverte des animaux et moments de détente dans un cadre agréable, offrant à chacun de beaux souvenirs pour terminer cette semaine sur une note conviviale. L'ensemble de l'équipe d'animation remercie les enfants pour leur participation et leur enthousiasme tout au long de ces vacances.

Nous donnons désormais rendez-vous aux familles pour le centre de loisirs d'été, qui accueillera les enfants tout au long du mois de juillet pour de nouvelles aventures, activités et découvertes !



SERVICES MUNICIPAUX À DESTINATION DES FAMILLES

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire s'effectue en 2 services :

A 11h30, **les maternelles** rejoignent la salle du presbytère avec 3 animateurs qui les accompagnent jusqu'à 13h15. Les enfants déjeunent de 11h45 à 12h30 puis regagnent l'école maternelle pour réaliser différentes activités (lecture, activités manuelles, jeux musicaux...) avant de retourner en classe pour 13h20.

A 11h30, **les primaires** accompagnés de 3 animateurs restent soit à l'école pour des activités artistiques et des petits jeux ou peuvent aller à la halle sportive Philippe Croizon pour pratiquer différentes Activités Sportives (mardi et jeudi). Vers 12h30, les enfants rejoignent la salle du presbytère afin de prendre le repas, pour un retour à l'école à 13h20.

LA Garderie EN PÉRIODE SCOLAIRE

La garderie accueille les enfants les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h25 et de 16h30 à 18h30 à l'école maternelle. Elle est encadrée par 4 animateurs.

La garderie sport (primaire) se déroule à la Halle P. Croizon 120 rue du Poirier, le lundi et le mardi de 16h30 à 18h (inscription auprès de Fabien, baskets de salle obligatoires, les enfants sont à reprendre directement à la halle) Pour la garderie du soir, il est conseillé de prévoir un goûter et une gourde d'eau.

L'ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS (En période scolaire)

L'accueil de loisirs se déroulera tous les mercredis hors vacances scolaires du mercredi 2 septembre 2026 au mercredi 30 juin 2027 à la salle des fêtes.

Déroulement d'une journée type :

- 8h00 à 9h : garderie
- 9h à 11h45 : Temps d'activités
- 11h45 à 12h : Rangement du matériel / Départ pour la cantine / Départ des enfants ne mangeant pas à la cantine
- 12h à 13h30 : Pause déjeuner à la salle du presbytère (à côté de la Boulangerie) et retour à la salle des fêtes
- 13h30 à 14h : Accueil échelonné des enfants
- 14h à 16h : Temps d'activités
- 16h à 16h30 : Goûter
- 16h30 à 17h : Départ des enfants ne fréquentant pas la garderie
- 16h30 à 18h30 : Garderie

LES ACCUEILS DE LOISIRS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

L'accueil de loisirs est proposé à chaque première semaine de vacances (sauf Noël) pour les enfants de 6 à 11 ans (primaire) ainsi que durant l'été (3 à 15 ans)

Proposition d'un service de cantine et de garderie.

Dates des accueils de loisirs 2026 / 2027

- Vacances de Toussaint 2026 du lundi 19 au vendredi 23 octobre
- Vacances d'Hiver 2027 du lundi 22 au vendredi 26 février
- Vacances de printemps 2027 du lundi 19 au vendredi 23 avril
- Vacances été 2027 : lundi 5 juillet au vendredi 30 juillet

Pour les enfants de 2 à 6 ans, un centre de loisirs durant les petites vacances a lieu en intercommunalité avec l'association « Les Ch'ti bouts » basée à Rieulay.

Rendez-vous sur www.chtibouts.fr pour plus de renseignements

Renseignements et inscriptions en mairie au 03 27 90 44 08

TARIFS ALSH 2026 / 2027					
Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial fourni par la CAF					
TARIF 1: 0 à 599		TARIF 2: 600 à 1499		TARIF 1: 1500 et plus	
GARDERIE					
FAMILLES WH			EXTERIEURS		
T1	1,20 €		T1	1,30 €	
T2	1,30 €		T2	1,40 €	
T3	1,40 €		T3	1,50 €	
CANTINE					
MATERNELLES					
FAMILLES WH			EXTERIEURS		
T1	3,10 €		T1	3,20 €	
T2	3,30 €		T2	3,40 €	
T3	3,50 €		T3	3,60 €	
PRIMAIRES					
FAMILLES WH			EXTERIEURS		
T1	3,60 €		T1	3,70 €	
T2	3,80 €		T2	3,90 €	
T3	4 €		T3	4,10 €	
ALSH MERCREDI					
FAMILLES WH			EXTERIEURS		
DEMI-JOURNEE			DEMI-JOURNEE		
T1	3,20 €		T1	5,60 €	
T2	3,40 €		T2	5,80 €	
T3	3,60 €		T3	6,00 €	
ALSH MERCREDI					
FAMILLES WH			EXTERIEURS		
JOURNEE			JOURNEE		
T1	6,40 €		T1	12,20 €	
T2	6,80 €		T2	12,40 €	
T3	7,20 €		T3	12,60 €	
ALSH VACANCES (FORFAIT SEMAINE)					
	FAMILLES WH		EXTERIEURS		
	5 JOURS		5 JOURS		
T1	19 €		38 €		
T2	22 €		43 €		
T3	26 €		48 €		
SUPPLEMENT CAMPING (3J/2N)					
	FAMILLES WH		EXTERIEURS		
T1	19 €		23 €		
T2	22 €		25 €		
T3	24 €		26 €		

ACCUEIL DES CH'TITS BOUTS

LA LUDO, POUR QUOI FAIRE ?

CRÉER

RÊVER

LIRE

JOUER

*Bébés, enfants, ados, adultes, seniors ...
Pour 1/2h ou 2-3h !*

Bienvenue à tous, pour se retrouver, discuter, s'amuser, emprunter des jeux de société, louer de grands jeux pour vos fêtes, fêter son anniversaire...

À CHACUN SA LUDO !

Informations :
An, Responsable Ludothèque
06 95 24 16 97 - ludothequechitibouts@gmail.com

la ludo
des Ch'tibouts
13 rue Suzanne Lanoy - RIEULAY
www.chitibouts.fr

L'accueil de loisirs des CH'TIBOUTS
à l'école maternelle de Rieulay, pour les enfants de 2 à 6 ans

Les Mercredis Récréatifs !

Label "PLAN MERCREDI"
Ateliers animés par des professionnelles
Activités manuelles, lectures, expression corporelle, musique, jeux extérieurs, activités nature...

ACTIVITÉS VARIÉES : nouveau thème proposé chaque mois
ACCUEIL ÉCHELONNÉ : accueil des familles de 08h à 09h30
HORAIRES : 9h30-12h et 13h30-17h
SERVICES OPTIONNELS : Cantine de 12h à 13h30 et Garderie de 17h à 18h

Info & Réservation : Coline, Responsable ALSH
06 95 13 75 68 - alschitibouts@gmail.com

l'Accueil de Loisirs
des Ch'tibouts
13 rue Suzanne Lanoy - RIEULAY
www.chitibouts.fr

Zoom sur l'association Les Ch'tis Bouts

Implantée au 13 rue Suzanne Lanoy, l'association Les Ch'tis Bouts œuvre depuis une vingtaine d'années pour la petite enfance à Rieulay. Sa mission : favoriser la découverte, l'ouverture d'esprit et éveiller la curiosité des tout-petits, dans un cadre chaleureux et familial.

L'équipe, composée d'une poignée de salariés et appuyée par des intervenants professionnels, accueille les jeunes enfants tout au long de l'année. Au-delà de l'accueil quotidien, l'association propose également des ateliers Parent-Enfant ouverts aux 6-12 ans, l'occasion pour petits et grands de partager un moment privilégié autour d'une activité commune.

Une belle initiative locale, à découvrir ou à faire découvrir autour de vous !

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

CLUB CYCLOTOURISTE DES RANDONNEURS CONCENTRATION

Le Club Cyclotouriste des randonneurs de Wandignies-Hamage organise le dimanche 26 juillet 2026 sa 42ème concentration cyclotouriste baptisée «RANDONNEE ADOLPHE HUART», ancien Maire et fondateur du club en 1983.

6 circuits aux choix et à allure libre sont proposés :
20 - 30 - 40 - 50 - 65 et 80 km

Départ face à la salle des fêtes à partir de 7h30

Inscription : 3,50€ donnant le droit au café et un biscuit au départ puis à un petit pain et une boisson au choix à l'arrivée.

En cas de problème sur les circuits, l'assistance technique est assurée par le club au 06.88.76.60.80



WANDIGNIES HAMAGE ASSOCIATION FÊTE DES FAÏENCIERS

Le samedi 1 et dimanche 2 août 2026, Wandignies-Hamage Association organise en partenariat avec les Forains et la Municipalité, la **Fête des Faïenciers**, qui se déroulera Place Eugène Bernard.

Programme des festivités :

Samedi 1er août

Concours de javelot «Jean-Claude DIVRECHY» pendant les 2 jours

2€ par inscription (2 javelots pour 10 lancers)

A partir de 15h30 : Inscription

16h00 : Début du concours

18h00 : Fin du concours

Dimanche 2 août

Concours de pétanque « Charlie DEFONTAINE »
Doublette Amateurs en 3 parties + 1/2 finale + finale

5€ par joueur (10€ par doublette)

A partir de 9h30 : Inscription

10h00 : Jet du but

Manège enfantin gratuits

Tir à la carabine - Pêche aux canards

Buvette et restauration sur place, Friterie

Animation sur place.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. DELASSUS au 06 70 26 73 46 ou 06 74 26 17 48



WHO'S

Rencontre USEP des maternelles.

Les élèves de maternelle ont participé à une rencontre USEP avec d'autres écoles jeudi 18/06.

Les petites et moyennes sections étaient présentes le matin, puis les grandes sections l'après-midi, le tout encadré par la classe de Mme Dumont.

Neuf ateliers sur le thème du cirque ont rythmé la journée : jonglage, échasses, parcours en modules de bois, transport d'objets façon garçons de café, et d'autres défis ludiques.

L'association Who's était présente pour fournir de l'eau aux participants, permettant à chacun de rester bien hydraté.

Une rencontre sportive réussie, dynamique et parfaitement encadrée.



L'association Leucémie Espoir 59 organise le samedi 5 septembre 2026 à 19h une soirée barbecue gourmand et dansant à la salle des fêtes de Wandignies-Hamage

3 viandes au choix :

Saucisse - Merguez - Ribs - Brochette de Bœuf ou Poulet
Accompagnement : Pommes de terre aux herbes et rôties au four

Boissons non comprises / Tables extérieures possibles sous tonnelle

TARIF 15 € ADULTE (3 viandes) 7 € ENFANT - DE 12 ANS (1 viande)

Majoration de 2€ pour le dessert - Café offert

Sur réservation avec paiement avant le lundi 31 août 2026.

Par mail : leucemieespoir59@gmail.com

Facebook : leucemie-Espoir59

Au 06 28 43 22 82 ou 06 30 71 39 90

Par courrier à : ALE 59 420 Rue de la Navie 59870 Wandignies-Hamage

BON DE RÉSERVATION

Repas barbecue du 5 septembre 2026

3 au choix :

Saucisse - Merguez - Travers de Porc -
Brochette de Bœuf ou Poulet

Nombre d'adulte(s) : X 15 € =

Nombre d'enfant(s) : X 7 € =

Avec dessert :

Nombre d'adulte(s) : X 17 € =

Nombre d'enfant(s) : X 9 € =

Nombre de Saucisse :

Nombre de merguez :

Nombre de Ribs :

Nombre de brochette de bœuf :

Nombre de brochette de poulet :

Nom :

Prénom :

Nos actions au cours du second semestre ont été nombreuses. En voici quelques extraits.

Le défi « En selle pour Leucémie Espoir 59 », randonnée cycliste du Touquet au sud de l'Espagne, a permis de sensibiliser le public au don de moelle osseuse. Vous avez certainement entendu sur les ondes ou lu sur les réseaux sociaux un appel des parents du petit Eliot pour le don de moelle osseuse. Cette demande, c'est ce que nous entretenons à chacune de nos actions.

Faites donc le pas si vous avez entre 18 et 35 ans. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations au 06 63 85 60 94. Vous avez le choix de sauver une vie.

Une réponse immédiate d'ALE 59 aux demandes financières pour faciliter les déplacements des aidants pour rendre visite aux patients.

Un jeune en détresse psychologique atteint de leucémie, supporter du LOSC, hospitalisé durant huit semaines, a reçu notre visite puis notre soutien par téléphone. Des cartes essence pour que sa maman puisse lui rendre visite plus souvent ont été offertes ainsi que des photos dédiées de joueurs du LOSC. Son sourire retrouvé nous comble de joie.

Si vous aussi, vous souhaitez devenir bénévole pour rendre visite aux malades après avoir reçu une formation, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations au 06 63 85 60 94. Vous avez le choix de rendre la vie moins triste pour de nombreux malades.

Nos actions à venir :

- La Décathlonienne, course pédestre de 1 km - 5 km et 10 km est organisée le 19 juillet de 9 h à 11 h au profit de ALE 59. Un passage des coureurs est prévu dans le magasin Décathlon. De nombreux lots sont prévus aux participants. Le site d'inscriptions se trouve sur milesrepublic.com et tapez « la décathlonienne à Lambres-lez-Douai »

- Notre barbecue annuel le 5 septembre, venez nombreux (bulletin d'inscription ci-joint).

- Notez également les dates de la prochaine Natur'Ale trail les 24 et 25 octobre avec le soutien de la municipalité. Plus d'informations dans le bulletin municipal d'Octobre à ne pas rater.

Les actions menées auprès des malades et de leur famille ne sont possibles que par les subventions, les dons et les bénéfices issus de nos activités. Merci pour votre soutien. Rendez vous sur notre site leucemie-espoir.org ou par mail à leucemieespoir59@gmail.com

Martial Hurlisis Président ALE 59



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION FESTI'SPORTS

Notre commune s'est dotée d'une nouvelle association ! Réunis le 28 avril dernier en mairie, les membres de la Commission de Vie Associative et Sportive ont voté à l'unanimité la création de Festi'sports Wandignies-Hamage.

L'idée est simple : doter la commune d'une structure dédiée à l'organisation de ses manifestations festives et sportives. Fêtes du Poireau, Marché de Noël, Fête de la Musique, événements sportifs... c'est désormais Festi'sports qui veillera à la bonne organisation de ces rendez-vous qui rythment notre vie de village. L'association s'occupera notamment de la gestion de l'organisation, des buvettes et des animations, en lien étroit avec la Mairie qui reste responsable des spectacles.

Un bureau a été élu à l'unanimité des neuf membres présents :

Présidente : Christine Bruyère, Vice-Président : Olivier Boussemaere, Secrétaire : Aurore Baert, Vice-Secrétaire : Audrey Ratajski, Trésorière : Priscilla Plumecocq, Vice-Trésorier : Erich Frison

L'association est ouverte à toute personne désireuse de s'investir pour faire vivre les événements de notre commune. N'hésitez pas à vous rapprocher des membres du bureau ! Contact : festisports59870@gmail.com

Fête du Poireau

Venez célébrer la 15ème édition de la fête du poireau le dimanche 20 septembre, organisée par l'association Festi'sports en partenariat avec la municipalité.

Programme

8h00-15h00 Brocante rue Robert Planchon de 8h à 15h - 8€ les 5m

10h30 Inauguration de la 15ème Fête du poireau

11h00 Défilé **Festi'notes**

A partir de 13h00

MOONANKIND & DRIFF

Attractions gratuites pour les enfants.

Vente de tartes, soupes, parts de tarte, gratins aux poireaux et bottes de poireaux.

Petite restauration et buvette sur place

Venez nombreux partager cette journée de convivialité et de festivités !

La brocante aura lieu rue Robert Planchon

Les inscriptions se feront uniquement :

- pour les personnes habitant la rue Robert Planchon, le samedi 29 août de 9h à 12h en Mairie

- pour les extérieurs et le reste du village, le samedi 5 septembre de 9h à 12h en Mairie



ASSOCIATION LOISIRS ET DÉTENTE WANDINOIS

ÇA DANSE

Soirée Dansante le 13 juillet !

Vous êtes invités à une soirée inoubliable organisée par l'association Loisirs et Détente Wandinois en collaboration avec la Municipalité à partir de 19h30 à la salle des Fêtes de Wandignies-Hamage.

Divertissement assuré par le sosie de JOHNNY HALLYDAY et JOHANNA

Entrée GRATUITE et petite restauration sur place

Venez nombreux pour une soirée pleine de musique, de danse et de bonne humeur !



CLUB DE TAEKWONDO...

« RETOUR SUR UN MOIS DE MAI RICHE EN ÉMOTIONS POUR LE CLUB »

Le mois de mai 2026 aura été particulièrement dynamique pour notre club de taekwondo, entre compétitions et moments de partage. De belles performances ont marqué ces dernières semaines et témoignent de l'investissement de nos pratiquants ainsi que de l'excellent état d'esprit du groupe.

Open International de Feignies – 2 mai 2026

Le samedi 2 mai, plusieurs de nos compétiteurs ont participé au 6^e Open International de Feignies, organisé à Hautmont dans les Hauts-de-France. Cette compétition a réuni plus de 300 participants venus de différents clubs français et étrangers.

Nos athlètes ont porté fièrement les couleurs du club avec de très beaux résultats :

- Erin décroche une belle médaille de bronze
- Trystan repart avec une médaille d'argent
- Lisa obtient également l'argent
- Lila monte elle aussi sur la deuxième marche du podium

Cette compétition marquait également une première expérience en tournoi pour trois de nos membres. Une étape importante dans le parcours d'un taekwondoïste, qui demande courage, gestion du stress et envie de progresser.

Ces résultats sont très encourageants et récompensent le travail fourni à l'entraînement. Ils montrent que le groupe avance dans la bonne direction. Bien sûr, il reste encore du travail pour continuer à progresser techniquement et gagner en expérience, mais l'état d'esprit affiché tout au long de la journée a été exemplaire.

Bravo à tous les participants pour leur engagement et leur combativité !

Cours parents-enfants – Samedi 23 mai 2026

Le samedi 23 mai, le club organisait un cours spécial parents-enfants autour d'un travail de renforcement doux et d'activités accessibles à tous.

Dans une ambiance conviviale et détendue, petits et grands ont partagé un moment sportif ensemble. Au total, nous étions 20 participants, venus se faire plaisir, échanger et se dépasser.

Ce type de séance permet de renforcer les liens au sein du club tout en montrant que le sport peut aussi être un moment de partage familial et de bonne humeur.

Merci à tous les participants pour leur présence et leur énergie !



ASSOCIATION FESTI'SPORTS

OCTOBRE ROSE : UN WEEK-END DE SOLIDARITE EN PRÉPARATION



L'association Festi'sports prépare actuellement son week-end de mobilisation pour Octobre Rose, qui se tiendra les 3 et 4 octobre. La programmation est encore en cours de finalisation.

On peut d'ores et déjà annoncer un week-end dans le même esprit que les éditions précédentes, avec marche, animations et rencontres avec des professionnelles du bien-être et de la santé.

Retenez déjà la date : tous les habitants sont invités à se mobiliser nombreux pour soutenir cette cause qui nous touche tous, de près ou de loin. Plus d'informations à venir très prochainement !



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

CHORALE COULEUR GOSPEL

Et si le bonheur commençait par une chanson ?

Saviez-vous que chanter rend heureux ? Le chant libère les émotions, crée du lien et apporte une formidable énergie positive. Alors, pourquoi ne pas rejoindre Couleur Gospel et vivre avec nous une aventure humaine et musicale pleine de joie et de partage ?

Une année riche en émotions et en rencontres

Notre Assemblée Générale s'est tenue en présence de Mme Marcelle Brassard, première adjointe et choriste de notre ensemble. L'occasion de dresser un bilan très positif de l'année écoulée.

Tout au long de l'année, la chorale a animé de nombreux événements : concerts, cérémonies de mariage, funérailles, ainsi que des après-midis musicaux en EHPAD, toujours suivis d'échanges chaleureux avec les résidents. Autant de moments de partage qui donnent tout son sens à notre engagement.

Un moment convivial à L'Imprévu

Pour la première fois, les choristes se sont retrouvés à L'Imprévu, à Marchiennes, pour un repas placé sous le signe de la détente, de l'amitié... et bien sûr de la musique ! Une belle parenthèse qui a permis à chacun de se retrouver dans une ambiance festive et conviviale.

« Si on chantait ? »

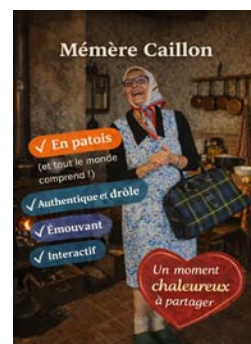
Chaque deuxième mardi du mois, notre cheffe de chœur Morgane anime la soirée « Si on chantait ? ». Ouvert à tous, ce rendez-vous rassemble les amoureux du chant dans une atmosphère chaleureuse et décontractée. Que vous soyez chanteur confirmé ou simple amateur, bonne humeur et plaisir sont toujours au rendez-vous !

Présents à Marchiennes et à Bruilles

La chorale participe régulièrement à des cérémonies de funérailles. En ce début d'année ce fut à Marchiennes et à Bruilles. Par le choix des chants et la sensibilité de leurs interprétations, les choristes apportent émotion, réconfort et sérénité aux familles dans ces moments de recueillement.

Un mémorable poisson d'avril !

Le 1er avril restera longtemps dans les mémoires des choristes ! En attendant l'arrivée de Morgane, sa grand-mère, affectueusement surnommée « Mémère Caillon », a pris les commandes pour la mise en voix du groupe. Fous rires garantis ! Une séquence pleine d'humour qui a permis de découvrir une autre facette de notre cheffe de chœur. Qui sait ? Le public de Wandignies-Hamage aura peut-être l'occasion d'en profiter prochainement...



Les Nuits du Musée : une parenthèse enchantée

À l'occasion des Nuits du Musée de Marchiennes, Morgane, accompagnée de Béatrice et Catherine, deux choristes de l'ensemble, a contribué à faire de cette soirée un moment unique. Leur présence et leurs prestations ont accompagné les visiteurs dans une ambiance chaleureuse, conviviale et hors du temps. Une très belle expérience, saluée par le public.



Envie de chanter avec nous ?

Vous souhaitez découvrir l'univers du gospel et partager de bons moments dans une ambiance conviviale ?

Venez assister à une répétition !

Tous les mercredis à partir de 18 h 45 à la salle des fêtes

Contact :

Morgane Avez, cheffe de chœur

06 60 81 66 42

Rejoignez Couleur Gospel !

Parce que chanter ensemble, c'est partager des émotions, créer des souvenirs et faire rayonner la bonne humeur autour de soi. Nous vous attendons avec plaisir !



L'APE



L'APE a organisé ce 5 avril une belle chasse aux œufs qui a ravi les enfants. Dès leur arrivée, ils ont été accueillis avec des viennoiseries et des boissons, un moment convivial qui a permis de commencer la matinée dans la bonne humeur.

Les enfants ont été très heureux de passer du temps à la ferme Dewambrechies, de profiter du cadre et de vivre cette chasse aux œufs dans un environnement aussi agréable.

NATURE SCIENCES ET NOUS

Avez-vous vu une hirondelle ?

Les élèves de l'école volent au secours des hirondelles !

Dans le cadre d'un partenariat avec le Parc naturel régional Scarpe-Escout, les élèves de l'école réaliseront un inventaire des hirondelles du village en septembre 2026 et Juin 2027.

Nous avons besoin de vous !!!

Deux espèces sont concernées :

* l'hirondelle rustique construit ses nids à l'intérieur (des granges, des garages...)

* l'hirondelle de fenêtre construit ses nids à l'extérieur

Vous avez des nids chez vous ?

Merci de renseigner votre adresse :

Ainsi que les informations suivantes :

Nombre de nids naturels existants :

Nombre de nids en construction :

Nombre de nids artificiels installés :

Nombre de nids utilisés (nichée en cours) :

Nombre de nids occupés par une autre espèce :

Nombre de nids vides :

Nombre de nids détruits ou abîmés :



Vous pouvez déposer les informations en mairie, à l'école ou les envoyer par mail à :

- nsn.association@gmail.com

- ce.0594224w@ac-lille.fr

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Mauvaise idée !

Détruire leurs nids est interdit, toute l'année même en dehors de la période de nidification et les sanctions peuvent monter jusqu'à 3 ans de prison et 150 000 euros d'amende.

Mais au-delà de la loi, il y a une réalité simple : les hirondelles réutilisent leurs nids chaque année.

Les forcer à reconstruire leur demande une énorme dépense d'énergie et donc moins de chance de survie et de reproduction.

Comment apprendre à COEXISTER ?

- * Réalisez vos travaux en automne et en hiver, en l'absence des oiseaux

- * Disposez un revêtement ou bien une planche de bois sous les nids pour recueillir les salissures

- * Posez des nids artificiels

Si vous êtes contraints de détruire les nids, vous devez remplir un dossier de demande de destruction de nid d'espèce protégée

Coexister avec le vivant, ce n'est pas facile mais c'est INDISPENSABLE ! »

Source « Parlons Planète »

CHOW PIN



5 SÉANCES DE MÉDIATION PAR L'ANIMAL : UNE EXPÉRIENCE RICHE EN ÉMOTIONS !

La Médiation par l'Animal est une approche qui favorise le bien-être, la communication et la confiance en soi grâce à la présence d'animaux spécialement habitués au contact humain. Au cours de cinq séances sur mai & juin 2026, les 17 participants ont pu découvrir et interagir avec des lapins, des cochons d'Inde ou des chiens dans un cadre sécurisant et bienveillant avec un cahier d'activités individuel.

SÉANCE 1 : RENCONTRE ET DÉCOUVERTE DES ANIMAUX : « LES SAVEURS D'ÉMOTIONS »

La première séance dites « Découverte » a permis de faire connaissance avec les lapins Pénélope & Hélios ainsi que les cochons d'Inde Callisto, Calypso & Calliope. Les participants ont appris à les approcher calmement, à reconnaître leurs besoins et à respecter leur espace. Cette étape a favorisé la création d'un climat de confiance en créant des repas avec légumes et fruits.

SÉANCE 2 : OBSERVATION ET COMMUNICATION : « ANIM'ACTION »

Lors de cette séance, chacun a observé les comportements de Thémys la chow-chow bleue, afin de créer un lien affectif sécurisant avec elle. Les participants ont découvert comment elle communique à travers son attitude, ses mouvements et ses réactions à travers différents jeux sur le monde animal.

SÉANCE 3 : PARCOURS ET COLLABORATION : « A CHACUN SON PARTENAIRE ! »

Des activités de coordination sportive amusante faites avec Achille le croisé berger. Les exercices de parcours, de manipulation douce et de confiance entre les jeunes et le chien ont renforcé la concentration, la motricité et la coopération.

SÉANCE 4 : JEUX ET INTERACTIONS : « À L'ÉCOUTE DU TOUCHER »

Des activités ludiques ont été proposées avec les sons des animaux et l'attention auditive avec Atlas le chow-chow blanc. Les exercices de stimulation sensorielle ont favorisé la concentration, le respect et l'écoute à travers des jeux sur les sons des animaux.

SÉANCE 5 : SOINS ET RESPONSABILISATION : « LE PUZZLE DES PARFUMS »

Les participants ont pris part à des jeux sur les odeurs et puzzles en bois ainsi qu'aux soins quotidiens des lapins et cochons d'Inde : caresse, préparation de la nourriture et entretien des espaces de vie. Ces activités ont encouragé l'autonomie, le sens des responsabilités et le respect du vivant.

Les 5 séances de Médiation par l'Animal ont permis aux 17 participants de vivre des expériences positives et enrichissantes. Les animaux ont joué un rôle essentiel dans le développement du bien-être, de l'écoute et du lien social, offrant à chacun des moments de partage et sérénité.

Chaque participant a reçu son diplôme « Ami des cochons d'Inde, lapins et chiens ». L'association CHOW-PIN remercie à nouveau Monsieur le Maire et ses administrés pour nous avoir fait confiance, ce qui permet à nos jeunes de comprendre et respecter encore mieux le vivant. Merci à Fabien et Emma pour avoir été les référents dans cette belle aventure...

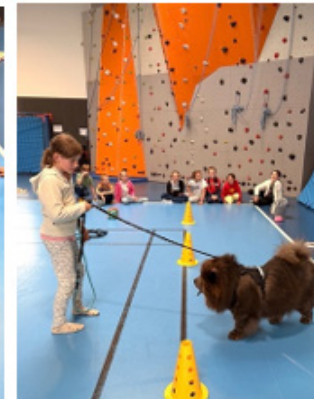
Pour rappel, l'association CHOW-PIN intervient principalement en structure pour des séances de Médiation par l'Animal, et des ateliers PECCRAM pour faire de la prévention morsure et la connaissance du chien. **SCANNEZ-MOI !**

L'association CHOW-PIN remercie les 17 participants : Adam, Aubin, Axelle, Catherine, Charlotte, Chloé, Clémence, Gauthier, Rosalie, Hugo, Julie, Lily, Louis, Mathias, Mathieu, Raphaël D, Raphaël P. « LES AMIS DES LAPINS, COCHONS D'INDE & CHIENS »

SCANNEZ-MOI !



@ASSOCIATIONCHOWPIN



LES PEOPLES WANDINAMAGEOIS

DON DU SANG

Le jeudi 16 avril 2026 une collecte de sang a été organisée par l'Etablissement Français du Sang à Erre.

Au cours de cette collecte nous avons eu le plaisir de remettre un diplôme à Madame Agnès LEFEVRE, habitante de Wandignies-Hamage.

Pour avoir manifesté sa solidarité et avoir contribué à sauver des vies par le don de sang bénévole (plus de 45 dons) Agnès a reçu le diplôme 4ème niveau qui donne droit au port de l'insigne d'argent défini par l'arrêté ministériel du 2 mai 2002.

L'Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Somain et Environs a quant à elle offert à Agnès une gourde sérigraphiée au logo de l'Amicale.



AMICALE POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE DE SOMAIN ET ENVIRONS

Siège : Hôtel de Ville de Somain — Déclarée 2 la sous-préfecture de Douai le 29/11/1956 n° 186

CALENDRIER DES PROCHAINES COLLECTES ORGANISES PAR L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG en 2026

FENAIN : Jeudi 29 octobre (salle des fêtes)

HORNAING : Jeudi 11 juin (salle des sports) et Jeudi 17 septembre (salle des sports)

MARCHIENNES : Jeudi 09 juillet (salle des fêtes) et Jeudi 17 décembre (salle des fêtes)

SOMAIN : Mardi 04 août (salle du CASCAL) et Mardi 10 novembre (foyer Henri Martel)

RÉUNION DE CONSEIL

Extraits compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du mercredi 26 novembre 2025

Le conseil municipal s'est réuni ce jour à 19h30 sous la présidence de Mr Jean Michel SIECZKAREK, maire.

Etaient présents : Mr Jean Michel SIECZKAREK - Mme Nathalie BRIQUET - Mr Didier FLEURQUIN - Mme Marcelle BRASSART - Mr Jean Michel KAZMIERCZAK - Mme Séverine MANCHE - Mme Christine BRUYERE - Mr Erich FRISON - Mr Marc PILLOT - Mr Grégory DELASSUS - Mr Martial HURLISIS - Mme Françoise LESUR

Etaient absents excusés : Mme Dominique BOUSSINGAULT
Mr Bernard DUJARDIN donne pouvoir à Mr Martial HURLISIS
Mme Isabelle DIGIOVANNI
Secrétaire de mairie : Mr Pierre POTELLE

Délibérations :

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents, Mr Jean Michel KAZMIERCZAK est désigné secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion de conseil du 3 juillet 2025.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la mise en œuvre du régime de l'autorisation préalable de location (« permis de louer ») et du régime de l'autorisation de diviser (« permis de diviser ») sur la commune de Wandignies-Hamage.

Le régime de l'autorisation préalable de mise en location (« permis de louer ») et le régime de l'autorisation de diviser (« permis de diviser ») ont été instaurés par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN).

Ils renvoient au Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), en particulier les articles L.635-1 à L.635-11 pour l'autorisation préalable de mise en location et les articles L.126-16 à L.126-22 pour l'autorisation préalable à la division. Ce mécanisme de contrôle du parc locatif privé a pour objectifs :

- De stopper la densification abusive
- D'assurer un logement digne aux locataires
- De lutter contre les marchands de sommeil
- D'améliorer la qualité du patrimoine immobilier
- De conforter l'attractivité du territoire

Pour rappel, par délibération du conseil communautaire du 9 décembre 2021, Cœur d'Ostrevent Agglo avait approuvé la mise en œuvre de ces 2 régimes, à titre expérimental et pour une durée de 3 années, sur 8 communes du territoire communautaire. Cette phase d'expérimentation, engagée le 1er janvier 2023, s'achève au 31 décembre 2025.

Par délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2025, Cœur d'Ostrevent Agglo a délibéré pour la pérennisation sur les 8 communes de l'expérimentation et la mise en œuvre sur les autres communes volontaires du territoire communautaire.

Le conseil municipal est de ce fait sollicité concernant le régime de l'autorisation préalable de mise en location et le régime de l'autorisation préalable à la division pour leur mise en œuvre sur notre commune.

A l'unanimité des membres présents, avec 2 absentions (Mrs Marc Pillot et Jean Michel Kazmierczak), le conseil municipal approuve l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de CHEVREGNY, NIZY-LE-COMTE, PONTAVERT et LA-VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT pour la compétence « Eau Potable ».

A l'unanimité des membres présents, avec 2 absentions (Mrs Marc Pillot et Jean Michel Kazmierczak), le conseil municipal approuve l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de PONTAVERT et CONCEVREUX pour la compétence « Assainissement Collectif ».

A l'unanimité des membres présents, avec 2 absentions (Mrs Marc Pillot et Jean Michel Kazmierczak), le conseil municipal approuve l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de CONCEVREUX pour la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».

A l'unanimité des membres présents, avec 2 absentions (Mrs Marc Pillot et Jean Michel Kazmierczak), le conseil municipal approuve l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de MONTIGNY-EN-OSTREVENT, SAMOUSSY et AVESNES-LE-SEC pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve l'acquisition des A652,653,654,655 jouxtant la salle des fêtes de Wandignies-Hamage. Les parcelles jouxtant la salle des fêtes de Wandignies-Hamage, portant les numéros A 652,653,654,655 et d'une superficie totale de 2466 m² ont été proposées à la vente (pour un montant de 150 000 €) à la collectivité qui s'est engagée en ce sens, par courrier en date du 8 octobre 2024. La collectivité a donc pour projet l'acquisition et l'aménagement de ces parcelles (agrandissement du parking de la salle des fêtes, réalisation d'un petit espace vert clos et sécurisé, attenant à la salle des fêtes dans le cadre des locations privées ou des différentes manifestations festives). La mairie s'est donc engagée par écrit et souhaiterait maintenant en faire l'acquisition de façon officielle.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les décisions budgétaires modificatives.

Avant la fin de l'année, des mouvements sont nécessaires tant en fonctionnement qu'en investissement afin d'équilibrer le budget.

FONCTIONNEMENT

Art 023.D-OSF (virement à la section d'investissement) + 5018,07 €

Art 6411.D-RF (personnel titulaire) - 8675,58 €

Art 66111.D-RF (intérêts des emprunts) + 3657,51 €

Art 681.D OIF (charges de fonctionnement) + 2300,00 €

Art 7067.R-RF (redevances et droits de services) + 1883,20 €

Art 781.R-OIF (reprises sur amortissements) + 416,80 €

INVESTISSEMENT

Art 021.R-OSF (virement de la section de fonctionnement) + 5018,07 €

Art 1641.D-RF (emprunts en euros) + 4784,54 €

Art 165.D-RF (dépôts et cautionnements) + 233,53 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur des titres de recettes non recouvrés, dont le montant total s'élève à 2820,39 euros.

Mr le maire énumère, sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 25 mars 2025, les créances non recouvrées :

- N°136 de l'exercice 2012, (objet : remboursement CAF montant : 132,60€);

- N°210 et 214 de l'exercice 2015, (objet : repas cantine montant : 29,00€);

- N°3 de l'exercice 2016, (objet : Location de salle montant : 200,00€);

- N°124 et 224 de l'exercice 2018, (objet : repas cantine montant 55,20€);

- N°36 et 37 de l'exercice 2019, (objet : loyers boulangerie montant 2400,00€);

- N°432 de l'exercice 2019, (objet : hébergement site montant 3,59€);

Il s'agit donc de statuer sur l'admission en non-valeur de ces titres de recettes, dont le montant total s'élève à 2820,39 euros.

Les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune à l'article 6542.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la délibération du quart afin de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente.

Préalablement au vote du budget primitif 2026, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2026, et afin de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025.

Quart des investissements 2025

Chapitre 16 (emprunts) : 38018,07 € donc 9504,52 €

Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 240 400,00 € soit 60 100,00 € travaux engagés et finis dans l'année 2025

Chapitre 23 (immobilisations en cours) : 1 199 386,63 € soit 299 846,66 € Gros œuvre

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- approuve le montant du loyer mensuel à six-cents
- autorise le maire à signer tous actes relatifs à la location de la MAM en faveur de l'association « les fées papillons »
- dit que les frais d'acte seront pris en charge pour moitié par la commune et moitié par l'association
- dit que la taxe foncière sera prise en charge pour moitié par la commune et moitié par l'association

Comme suite à la réunion de la commission de finances du 25 novembre 2025, le commodat arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il y a lieu de mettre en place un bail de droit commun pour la Maison d'Assistants Maternelles, d'en fixer les termes ainsi que le loyer mensuel. Il sera fait appel à Maître Noblet, notaire à Orchies, pour les différentes modalités en vue de l'établissement du nouveau bail.

La commission a proposé un loyer mensuel de 600 euros.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve l'avenant à la délibération n° 20 du 3 juillet 2025.

Lors de la réunion de conseil du 3 juillet 2025, le conseil municipal a approuvé la dissolution du CCAS à compter du 31 décembre 2025.

Il a également été décidé de réintégrer l'actif du CCAS dans l'actif de la collectivité ainsi que l'excédent du CFU 2025 dans le budget communal 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité avait accepté :

- de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2025 ;
- d'exercer directement cette compétence ;
- de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune ;
- d'en informer les membres du CCAS par courrier et éventuellement de procéder à la vente de terrains appartenant au CCAS.

Et c'est à propos de cette dernière clause qu'il s'agit d'établir un avenant.

Les terrains appartenant au CCAS ont été proposés à trois agriculteurs de la commune mais le temps imparti pour cette transaction n'étant pas suffisant d'ici la fin de l'année, il nous faut procéder à leur transfert, dans un premier temps, vers le patrimoine communal et c'est la collectivité qui se chargera, en 2026, de la vente de ces parcelles aux trois agriculteurs intéressés.

Les différentes démarches administratives seront gérées par Maître Dransart, notaire à Valenciennes qui se chargera d'effectuer la vente.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités 2024 de Cœur d'Ostrevent.

Le rapport d'activités 2024 de Cœur d'Ostrevent Agglo a été présenté en séance du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025.

Il en est de même pour les comptes administratifs de l'exercice 2024 tels qu'arrêtés en séance du Conseil Communautaire du 26 juin 2025.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique de notre conseil municipal, tout au moins la partie concernant Mr le maire, en tant que vice-président en

charge du développement rural, du développement de l'agriculture Bio et des circuits courts. Mr le maire fait donc un résumé succinct des actions engagées par Cœur d'Ostrevent :

« Cœur d'Ostrevent Agglo mène depuis un certain temps, diverses actions sur la thématique alimentaire comme,

Le dispositif PANIERS (Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Ecologique, Régionale et Solidaire), en collaboration avec Bio en Hauts-de-France, qui consiste en la livraison de paniers de légumes Bio et locaux dans différentes structures à vocation sociale du territoire. Les paniers sont subventionnés à 50% par des fonds Etat, département et agglomération. En plus des paniers, de nombreux ateliers sont organisés afin d'apprendre à transformer les produits ...

Il s'agit donc d'une démarche qui vise le renforcement et le déploiement de paniers de produits bio et locaux accessibles dans les Hauts-de-France et en l'occurrence sur le territoire de Cœur d'Ostrevent pour lutter contre la précarité alimentaire, développer l'agriculture biologique locale et encourager l'autonomie alimentaire.

Comme actions phares, il y a également les P.S.E. (paiements pour services environnementaux), en collaboration avec le PNR Scarpe-Escaut, qui a pour but d'inciter des agriculteurs à améliorer leurs pratiques via une indemnisation (sur fonds Agence de l'Eau), afin de protéger la ressource en eau et les prairies humides du territoire.

Il y a également la participation à un groupe de travail inter-EPCI, porté par Bio en Hauts-de-France et Terre de Liens autour de la transition alimentaire durable, suite à une candidature réussie à un Appel à Manifestation d'Intérêts en ce sens. Cœur d'Ostrevent Agglo est entrée dans un parcours spécifique sur sa filière Bio, et en particulier sur la distribution innovante de ces produits.

Et enfin l'Ordonnance verte qui est un dispositif visant à proposer des paniers bio et ateliers offerts par Cœur d'Ostrevent Agglo pour protéger les futures mamans et leurs bébés des perturbateurs endocriniens pendant la grossesse.

Ces exemples d'initiatives témoignent de la volonté de l'Agglo de promouvoir une alimentation durable, locale et accessible à tous. Ces exemples montrent également la richesse du réseau partenarial sur ces questions : agriculteurs, paysans, associations, PNR, établissements publics, EPCI ... le PAT (Projet Alimentaire Territorial) qui est en cours de réalisation et qui devrait être labellisé dans le courant du premier semestre 2026, permettra de structurer et de renforcer ces actions, en impliquant l'ensemble des acteurs du territoire.

Le PAT de Cœur d'Ostrevent vise à répondre à trois grands enjeux :

- Garantir l'accessibilité à une alimentation de qualité pour tous
- Protéger l'environnement
- Soutenir les producteurs locaux »

Informations diverses

Proposition de l'application d'un forfait d'occupation du domaine public aux commerces ambulants (comme suite à la commission des finances)

Depuis quelques années déjà, des commerçants ambulants ont sollicité la mairie pour une autorisation de stationnement sur l'espace public en vue de proposer à la population des produits alimentaires transformés ; ce qui, la plupart du temps, leur a été accordé.

En plus des deux commerçants qui exercent le jeudi soir et le dimanche soir, un troisième vient de solliciter la collectivité pour une période d'exploitation plus importante (c'est-à-dire 6 jours sur 7).

Etant donné les frais occasionnés par le fonctionnement de l'équipement de ces véhicules, la collectivité souhaiterait mettre en place un forfait d'occupation du domaine public à compter du 1er janvier 2026.

RÉUNION DE CONSEIL

En ce qui concerne la nouvelle friterie, le gérant aura un compteur personnel et paiera sa consommation électrique directement à son fournisseur.

Rapport d'activité 2024 de FLOREVIE
Rapport d'activité 2024 du CDG 59
Rapport d'activité 2024 de NOREVIE
Rapport d'activité 2024 du SMTD
Lettre d'information du SAGE Scarpe aval

Tour de table

Mme Marcelle BRASSART : R.A.S.

Mr Marc PILLOT : plusieurs réserves ont été émises quant à la fin des travaux de réfection des trottoirs de la rue Jean Jaurès

Mme Nathalie BRIQUET : R.A.S.

Mr Jean Michel KAZMIERCZAK : annonce la cérémonie des vœux du maire le 9 janvier 2026 à 18h30

Mme Séverine MANCHE : R.A.S.

Mr Grégory DELASSUS : R.A.S.

Mme Françoise LESUR : R.A.S.

Mr Erich FRISON : demande concernant l'identité des élagueurs missionnés par Enedis sur notre commune
rappel concernant la vitesse des véhicules traversant notre commune

Mme Christine BRUYERE : R.A.S.

Mr Didier FLEURQUIN : R.A.S.

Mme Dominique BOUSSINGAULT : absente excusée
Mr Martial HURLISIS :
- demande concernant l'information de la population de l'élagage des arbres par le biais de Panneau Pocket
- demande concernant le débroussaillage des chemins de randonnée par Cœur d'Ostrevent
- demande concernant la réservation gratuite de la halle de sports pour le tournoi « Gabriel Delater »

Mme Isabelle DI GIOVANNI : absente excusée

Mr Bernard DUJARDIN : absent excusé

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 20h41

Extraits compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du vendredi 20 mars 2026

Le conseil municipal s'est réuni ce jour à 19h30 sous la présidence de Mr Jean Michel SIECZKAREK, maire.

Etaient présents : Mr Jean Michel SIECZKAREK - Mme Christine BRUYERE - Mr Jean Michel KAZMIERCZAK - Mme Séverine MANCHE - Mr Marc PILLOT - Mme Priscilla PLUMECOCQ - Didier FLEURQUIN - Mme Marcelle BRASSART - Mr Grégory DELASSUS - Mme Audrey RATAJSKI - Mr Olivier BOUSSEMAERE - Mme Aurore BAERT - Mr Julien RICQUIER - Mme Martine LUPESCOU - Mr Erich FRISON
Secrétaire de mairie : Mr Pierre POTELLE

Cette réunion se déroule après le premier tour des élections municipales du 15 mars 2026, à la suite desquelles la liste 'Wandinamageois, l'avenir avec nous » a été réélue ; le maire déclare de ce fait les conseillers installés dans leur fonction.

Délibérations :

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents, Mr Jean Michel KAZMIERCZAK est désigné secrétaire de séance.

Election du maire

Mr PILLOT Marc étant le doyen d'âge, il lui revient de présider la séance.

Mr PILLOT rappelle à l'assistance que le maire et les adjoints sont élus par les conseillers municipaux, à la majorité absolue, au scrutin secret avec passage à l'isoloir.

Mr PILLOT demande aux deux conseillers les plus jeunes de le rejoindre en tant qu'assesseurs.
Il s'agit de Mme PLUMECOCQ Priscilla et de Mr RICQUIER Julien

Mr PILLOT demande aux candidats à la fonction de maire de se désigner :

Mr SIECZKAREK Jean Michel

Des bulletins comportant les nom-prénom du candidat ainsi que les enveloppes sont à la disposition des conseillers qui doivent passer à l'isoloir, avant de la déposer dans l'urne.

Les bulletins blancs ou nuls ne sont pas pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés.

Le calcul de la majorité se fait en tenant compte du nombre de suffrages exprimés (et non de l'effectif du conseil).

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0

- suffrages exprimés : 15

- majorité requise : 8

Selon les résultats du dépouillement, Mr SIECZKAREK a obtenu 15 voix.

Mr SIECZKAREK Jean Michel est élu à la fonction de Maire de la commune de Wandignies-Hamage.

A l'unanimité des membres présents, le nombre d'adjoints est fixé à 3.

Le maire reprend la présidence de la séance pour déterminer le nombre de postes d'adjoints :

Il invite chacun des conseillers à s'exprimer sur le nombre d'adjoints au maire qu'il souhaiterait fixer à trois.

Conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, il est par conséquent demandé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints à 3.

Le vote s'effectue à main levée.

Le nombre d'adjoints étant déterminé, il est maintenant possible de procéder à l'élection des adjoints :

Les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité.

La liste proposée par le maire comporte les noms suivants :

1er adjoint : Mr Kazmierczak Jean Michel

2ème adjoint : Mme Brassart Marcelle

3ème adjoint : Mr Pillot Marc

Aucune autre liste ne s'étant manifestée, le maire invite les conseillers à passer au vote.

Chaque conseiller municipal retire donc un bulletin et une enveloppe, passe par l'isoloir et dépose son bulletin dans l'urne.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0

- suffrages exprimés : 15

- majorité requise : 8

A l'unanimité des membres présents, Mr KAZMIERCZAK Jean Michel, Mme BRASSART Marcelle et Mr PILLOT Marc sont élus en tant que 1er, 2ème et 3ème adjoint avec 15 voix sur 15.

Le conseil municipal étant installé (maire, adjoints et conseillers), le maire donne lecture à l'assistance, de la charte de l'élu local et en remet un exemplaire à chacun.

Délégations consenties au maire par le conseil

municipal

Il est maintenant possible de procéder à la délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal :

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22 et L2122-23) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande.

Sachant que certaines des délégations ne seront peut-être jamais appliquées, l'ensemble de ces délégations a été listé afin d'éviter d'y revenir ultérieurement.

Dans le souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le maire demande au Conseil municipal, de lui confier, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

Il s'agit donc :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales

3° De procéder, dans les limites fixées à 250 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions fixées en date du 8 avril 2015. (le cas échéant) : déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et portant sur tous les domaines et juridictions dans lesquels la Commune peut être amenée en justice.

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée à 10 000€ ;

18° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de

l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finance rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 150 000€ ;

24° D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présenté par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200€, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que les frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du CGCT.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les délibérations consenties au maire.

Allocution de Mr le maire :

« Mesdames, Messieurs,

Le 15 mars dernier, les électeurs de la commune nous ont accordé leur confiance, approuvant, par la même occasion, le programme que nous leur avons soumis lors de la campagne électorale.

Une première tâche a été accomplie ; par l'élection du maire et des adjoints, nous venons de constituer le bureau ; nous aurons prochainement l'occasion de nous répartir dans les différentes commissions dont le rôle ne peut être négligé.

Je voudrais tout d'abord (ou vous) remercier mes colistiers de la confiance (que vous m'avez) qu'ils m'ont témoignée en m'élisant à la présidence de cette assemblée.

Assisté de mes adjoints, je m'efforcerai de conduire les débats avec le souci d'entendre les uns et les autres, lors des réunions, mais aussi dans toutes les démarches faites au nom de la commune.

En tout état de cause, quelle que soit notre conviction, le seul souci qui doit nous animer, c'est le développement de la commune et le bien-être de ses habitants. »

Les différents points cités à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance de délibération du conseil municipal peut être levée à 19h 37mn.

RÉUNION DE CONSEIL

Extraits compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du vendredi 10 avril 2026

Le conseil municipal s'est réuni ce jour à 19h30 sous la présidence de Mr Jean Michel SIECZKAREK, maire.

Présents : Mr Jean Michel SIECZKAREK - Mr Jean Michel KAZMIERCZAK - Mme Séverine MANCHE - Mr Marc PILLOT - Mme Priscilla PLUMECOCQ - Mr Didier FLEURQUIN - Mme Marcelle BRASSART - Mr Grégory DELASSUS - Mme Audrey RATAJSKI - Mr Julien RICQUIER - Mme Martine LUPESCOU - Mr Erich FRISON

Absents excusés : Mme Christine BRUYERE donne pouvoir à Marcelle BRASSART- Mr Olivier BOUSSEMAERE donne pouvoir à Erich FRISON- Mme Aurore BAERT absente
Secrétaire de mairie : absent excusé

Décisions du maire

Désignation de trois conseillers aux fonctions de conseillers délégués

Monsieur le Maire a souhaité proposer les fonctions de conseillers délégués à trois jeunes de cette nouvelle équipe, comptant sur leur motivation, leurs disponibilités et, pour l'une d'entre elles, pour son implication certaine dans le fonctionnement de notre collectivité.

Pour seconder Mr Marc Pillot, adjoint aux travaux, c'est à Julien Ricquier qu'il a proposé la fonction de conseiller délégué.

Pour seconder Mr Jean Michel Kazmierczak, adjoint aux fêtes et cérémonies, c'est à Priscilla Plumecocq qu'il a proposé la fonction de conseillère déléguée.

Et pour travailler en binôme avec Mr Marcelle Brassart, adjointe au scolaire, au social et aux activités péri et extrascolaire, c'est à Christine Bruyère que Mr le Maire l'a proposé.

Mr le Maire compte évidemment sur leur investissement, leurs disponibilités et leur présence autant que faire se peut en mairie et sur leur collaboration avec les trois adjoints.

En ce qui concerne la désignation des délégués aux commissions suivantes, il n'y a pas de délibération. Les noms des différents délégués sont transmis à COAgglo, qui se charge de les installer dans leurs fonctions.

Désignation de deux délégués au Scot du grand Douaisis (Schéma de Cohérence Territoriale Grand Douaisis) (titulaire et suppléant)

Titulaire : Erich Frison

Suppléant : Didier Fleurquin

Désignation de deux délégués au SMTD (Syndicat Mixte des Transports du Douaisis)

Titulaire : Jean Michel Sieczkarek

Suppléant : Jean Michel Kazmierczak

Désignation d'un délégué au Siden-Sian

Un seul délégué pour deux compétences : « eau potable » et « assainissement collectif »

Titulaire : Martine lupescou

Désignation de deux délégués au SMAPI

Le SMAPI (Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) a pour mission la bonne gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques afin d'assurer le bon écoulement des eaux tout en préservant leur biodiversité, et la continuité écologique. Il est également un des acteurs de la prévention des inondations et gère à ce titre tout un réseau d'ouvrages hydrauliques.

Titulaire : Grégory Delassus

Suppléant : Olivier Boussemaere

Désignation d'un délégué à Cœur d'Ostrevent Tourisme

Suppléant : Jean Michel Sieczkarek

Délibérations :

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents, Mr Jean Michel KAZMIERCZAK est désigné secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion de conseil du 26

novembre 2025.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion de conseil du 20 mars 2026.

Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers

Les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'une indemnité de fonction fixée à 55,70 % selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Mr le Maire souhaite effectivement en baisser le taux, ainsi que celui des adjoints afin de proposer une indemnité à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Lors du mandat 2014-2020, ont été indemnisés le maire, les quatre adjoints et deux conseillers délégués.

Lors du mandat 2020-2026, ont été indemnisés le maire, les quatre adjoints et les conseillers municipaux.

Pour ce mandat, seront indemnisés le maire, les trois adjoints, les trois conseillers délégués et les autres conseillers.

En ce qui concerne la mairie de Wandignies-Hamage, l'enveloppe globale s'élève à 4926,05 € (brut) mensuel.

Lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération.

Mr le Maire demande au conseil municipal, de fixer son indemnité à un taux inférieur au barème, c'est-à-dire : à 45,27 %.

L'indemnité de fonction du maire est donc fixée à 45,27 % de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027 et adoptée à l'unanimité des membres présents avec 1 abstention (Olivier Boussemaere).

Il en est de même pour l'indemnité de fonction des adjoints dont le taux peut atteindre 21,38 % de l'indice brut 1027 ; Mr le Maire demande au conseil municipal de fixer le taux de cette indemnité à 15,38 %.

L'indemnité de fonction des adjoints est donc fixée à 15,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027 et adoptée à l'unanimité des membres présents avec 1 abstention (Olivier Boussemaere).

En ce qui concerne l'indemnité des conseillers délégués, elle sera fixée à 6%, différence logique entre le taux maximal des adjoints et le taux réactualisé.

L'indemnité de fonction des conseillers délégués est donc fixée à 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027 et adoptée à l'unanimité des membres présents avec 1 abstention (Olivier Boussemaere).

En ce qui concerne l'indemnité des autres conseillers le taux de l'indemnité est fixé à 1,49 % et adoptée à l'unanimité des membres présents avec 1 abstention (Olivier Boussemaere).

Désignation des représentants de la commune au SICAEI (syndicat intercommunal d'aide à l'enfance inadaptée)

La désignation de 2 titulaires (Priscilla Plumecocq - Audrey Ratajski) et de 2 suppléants (Christine Bruyère - Martine Lupescou) a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

Désignation des représentants de la commune au PNRSE (Parc Naturel Régional Scarpe Escaut)

La désignation d'un titulaire (Grégory Delassus) et d'une suppléante (Martine Lupescou) a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

Désignation d'un représentant de la commune pour la défense incendie

A l'unanimité des membres présents, Mr Grégory Delassus est désigné représentant de la commune pour la défense incendie.

Détermination du nombre maximal de membres par commission et désignation des représentants siégeant dans chaque commission communale (Fêtes, Travaux, ALSH, Finances, Urbanisme, Appel d'offres, Aide sociale, Communication)

Le nombre maximal de membres par commission est fixé à 8 + le président

Fêtes : Marcelle BRASSART, Audrey RATAJSKI, Priscilla PLUMECOCQ, Aurore BAERT, Erich FRISON, Séverine MANCHE, Jean Michel KAZMIERCZAK, Didier FLEURQUIN et Jean Michel SIECZKAREK

Travaux : Julien RICQUIER, Olivier BOUSSEMAERE, Priscilla PLUMECOCQ, Marc PILLOT, Erich FRISON, Jean Michel KAZMIERCZAK, Didier FLEURQUIN, Bertrand DESOUTTER et Jean Michel SIECZKAREK

ALSH : Marcelle BRASSART, Christine BRUYERE, Aurore BAERT, Priscilla PLUMECOCQ, Audrey RATAJSKI, Séverine MANCHE, Fabien RACHEZ, Didier FLEURQUIN et Jean Michel SIECZKAREK

Finances : Jean Michel KAZMIERCZAK, Marc PILLOT, Marcelle BRASSART, Olivier BOUSSEMAERE, Priscilla PLUMECOCQ, Erich FRISON, Julien RICQUIER, Christine BRUYERE et Jean Michel SIECZKAREK

Urbanisme : Grégory DELASSUS, Priscilla PLUMECOCQ, Olivier BOUSSEMAERE, Julien RICQUIER, Marc PILLOT, Jean Michel KAZMIERCZAK, Didier FLEURQUIN, Erich FRISON et Jean Michel SIECZKAREK

Appel d'offres : Julien RICQUIER (suppléant), Christine BRUYERE (titulaire), Marc PILLOT (titulaire), Martine Lupescou (suppléant), Jean Michel KAZMIERCZAK (suppléant), Marcelle BRASSART (titulaire), Erich FRISON et Jean Michel SIECZKAREK

Aide sociale : Christine BRUYERE, Marcelle BRASSART, Audrey RATAJSKI, Olivier BOUSSEMAERE, Priscilla PLUMECOCQ, Séverine MANCHE, Aurore BAERT, Didier FLEURQUIN et Jean Michel SIECZKAREK

Communication : Christine BRUYERE, Olivier BOUSSEMAERE, Priscilla PLUMECOCQ, Audrey RATAJSKI, Aurore BAERT, Julien RICQUIER, Martine LUPESCOU, Lucie GOS et Jean Michel SIECZKAREK

Vie Associative et Sportive : Priscilla PLUMECOCQ, Olivier BOUSSEMAERE, Christine BRUYERE, Audrey RATAJSKI, Erich FRISON, Aurore BAERT, Séverine MANCHE, Jean Michel KAZMIERCZAK et Jean Michel SIECZKAREK

La désignation des membres dans les différentes commissions communales est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Désignation des conseillers délégués au RISE (Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut)

Le Relais Petite Enfance est un lieu-ressource de dialogue et d'informations.

C'est aussi un lieu de mise en réseau où les adultes, parents et professionnels peuvent se retrouver autour de l'enfant, tout en lui permettant de bénéficier de diverses animations, lors des « Ateliers d'éveil » ou après-midi festifs.

Le RISE consiste notamment à valoriser et à développer la qualité de l'accueil des jeunes enfants au domicile des assistantes maternelles agréées.

A l'unanimité des membres présents, Mme Christine Bruyère est désignée déléguée titulaire et Mme Marcelle Brassart déléguée suppléante.

Désignation d'un correspondant « défense »

A l'unanimité des membres présents, Mr Jean Michel Kazmierczak est désigné correspondant « défense ».

Optimisation du recouvrement des produits locaux

Dans le cadre de l'optimisation du recouvrement des produits locaux, il y a lieu d'autoriser le comptable du SGC (Service de Gestion Comptable) à recourir, envers les redevables défaillants, à tout type d'opposition à un tiers détenteur (employeur, banques, notaires, CAF ...) sans solliciter l'autorisation du maire au préalable pour tous les titres et pour tous les budgets de la collectivité.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accorde l'autorisation permanente et générale des poursuites et approuve le renouvellement de cette autorisation en cas de changement d'ordonnateur.

Avenant à la délibération n°25 du 26 novembre 2025 relative à l'acquisition d'une parcelle attenante à la salle des fêtes

Les parcelles jouxtant la salle des fêtes de Wandignies-Hamage, portant les numéros A 652,653,654,655 et d'une superficie totale de 2466 m² ont été proposées à la vente (pour un montant de 150 000 €) à la collectivité qui s'est engagée en ce sens, par courrier en date du 8 octobre 2024. La collectivité a donc pour projet l'acquisition et l'aménagement de ces parcelles (agrandissement du parking de la salle des fêtes, réalisation d'un petit espace vert clos et sécurisé, appartenant à la salle des fêtes dans le cadre des locations privées ou des différentes manifestations festives).

La mairie s'est donc engagée par écrit et souhaiterait maintenant en faire l'acquisition de façon officielle.

L'avenant va porter sur le fait qu'à la somme de 150 000 €, il faut ajouter les frais de notaire, liés à la vente, qui sont à la charge de l'acquéreur. Ces frais peuvent s'élever à plus ou moins 8%.

L'avenant à la délibération n° 25 du 26 novembre 2025 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Informations diverses

Etude prochaine de la proposition de création d'une association porteuse (loi 1901) pour la gestion des différentes manifestations festives (2) de la commune (commission fêtes et cérémonies et commission vie associative et sportive)

Réécriture du règlement de réservation et d'attribution des salles communales (commission)

Etude d'une aide éventuelle et complémentaire à la boulangerie (commission)

Droit de place pour les commerces ambulants (commission)

Terrain de sports communal convoité par le football-club de Hornaing-Erre

Prévoir un agenda des réunions du conseil municipal

Pose de la borne de recharge

16 avril 2026, début des travaux de la rue Jean Jaurès

20 avril 2026, début des travaux de démolition

Caméra de vidéosurveillance installée dans le parc

Tour de table

Mme Christine BRUYERE : absente excusée

Mr Jean Michel KAZMIERCZAK : rappel de la fête des mères le 30 mai prochain, demande de programmation d'une réunion de la commission des fêtes

Mme Séverine MANCHE : demande concernant l'attribution éventuelle de la future extension de la maison de santé

Mr Marc PILLOT : installation d'une climatisation à la maison de santé les 15 et 16 avril prochains, demande de devis pour l'aménagement de quatre emplacements de stationnement près des ateliers communaux, projet de sécurisation de l'église par la vidéosurveillance, sollicitation de la SNEF pour une intervention au niveau des nombreux câbles détendus dans certaines rues, intervention à propos du statut (mi-temps) d'un employé technique

Mme Priscilla PLUMECOCQ : R.A.S.

Mr Didier FLEURQUIN : R.A.S.

Mme Marcelle BRASSART : Informations concernant l'ALSH du mois de juillet 2026 (du 6 au 31)

- fin du recrutement des animateurs le 17 avril

- camping du 20 au 24 (24 places)

Mr Grégory DELASSUS : demande d'informations concernant le financement de la fête des faïenciers, problème de la vitesse des véhicules

Mme Audrey RATAJSKI : R.A.S.

Mr Olivier BOUSSEMAERE : absent excusé

Mme Aurore BAERT : absente

Mr Julien RICQUIER : R.A.S.

Mme Martine LUPESCOU : R.A.S.

Mr Erich FRISON : R.A.S.

Les différents points cités à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance de délibération du conseil municipal peut être levée à 20h 30mn.

Le maire, Jean Michel Sieczkarek

CROSS



Le jeudi 4 juin, l'école a organisé son cross annuel sur la place Eugène Bernard, un moment très attendu par les élèves et cette année, par leurs parents aussi !

Les enfants des classes de primaire ont participé avec enthousiasme, encouragés tout au long du parcours par leurs familles. L'ambiance était chaleureuse, dynamique et pleine d'énergie.

L'association Les Whos a contribué à la réussite de cette journée en offrant une collation bien méritée à tous les participants. Un moment convivial qui a permis à chacun de reprendre des forces et de partager un instant de détente après l'effort.

La municipalité était également présente pour remettre les médailles aux enfants, mais aussi aux parents qui avaient choisi de courir à leurs côtés. Une belle manière de valoriser l'engagement, le courage et l'esprit sportif de tous.

Cet événement s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur, sous le signe du partage, du dépassement de soi et de la convivialité. Une journée qui restera un beau souvenir pour les élèves et leurs familles.

FÊTE DES ÉCOLES



La kermesse de l'école, organisée ce vendredi 12 juin, a une nouvelle fois rassemblé élèves, familles et équipes enseignantes dans une ambiance festive et conviviale. De la maternelle jusqu'aux élèves de CM2, chacun a participé avec enthousiasme à l'animation grâce aux danses préparées en classe. Sous les yeux fiers et émus de leurs familles, les enfants ont offert de très beaux moments, mêlant joie, musique et énergie.

Comme chaque année, les familles et amis sont venus nombreux pour applaudir les élèves. À la fin de chaque danse, la municipalité a procédé à la traditionnelle remise de livres, offrant à chaque élève un ouvrage pour encourager le plaisir de lire et accompagner la poursuite de leurs apprentissages.

Un moment particulier a été réservé aux élèves de CM2, qui s'apprêtent à quitter l'école pour rejoindre le collège. L'association des parents d'élèves leur a remis un cadeau symbolique pour marquer leur départ et les féliciter pour leur parcours. Entre sourires, applaudissements et un brin de nostalgie, ce geste a clôturé la journée avec beaucoup d'émotion.

Cette kermesse restera un beau souvenir pour tous, grâce à l'implication des enfants, des familles, des enseignants et des bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette fête.



BRUIT DE VOISINAGE

RESPECTONS LA TRANQUILLITÉ DE TOUS !



Les bruits de voisinage peuvent porter atteinte à la santé, à la tranquillité et au bien-être de chacun



LES BRUITS EXCESSIFS SONT INTERDITS



TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

AUTORISÉS UNIQUEMENT AUX HORAIRES SUIVANTS*

DU LUNDI AU SAMEDI



8h30 - 19h



DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS



10h - 12h

APRÈS-MIDI INTERDIT

*Conformément à l'arrêté municipal du 13 juin 2023 relatif aux travaux de bricolage et de jardinage.

SONT CONSIDÉRÉS COMME BRUITS DE VOISINAGE :



MUSIQUE
à volume élevé



ANIMAUX
abolements répétés



FÊTES
et soirées bruyantes



TRAVAUX
bricolage, rénovation...



VÉHICULES
moteurs bruyants,
klaxons...



QUELQUES GESTES SIMPLES POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE :

- ✓ Pensez à vos voisins
- ✓ Anticipez vos travaux
- ✓ Baissez le volume
- ✓ Respectez les horaires



LE DIALOGUE EST LA MEILLEURE SOLUTION !

En cas de problème,
parlez-en à votre voisinage
ou à votre mairie.



EN CAS DE NON-RESPECT :



CONTRAVENTION DE 3^e CLASSE = 68€

68 €

(amende forfaitaire)

180 €

(amende majorée)

450 €

(amende maximale)



Le non-respect de
la réglementation
peut entraîner une
verbalisation.



LA TRANQUILLITÉ DE CHACUN FAIT LE BIEN-ÊTRE DE TOUS !



DÉSHERBER DEVANT CHEZ SOI

*C'est obligatoire,
c'est l'affaire de tous !*

Chaque habitant est responsable
de l'entretien du trottoir et du caniveau
devant son habitation, sur toute la largeur
au droit de sa propriété.

UN GESTE SIMPLE
POUR UN CADRE
DE VIE AGRÉABLE
POUR TOUS

POURQUOI DÉSHERBER ?



Pour entretenir
le domaine public
et maintenir notre
commune propre
et accueillante.



Pour garantir la sécurité
de tous
en évitant les glissades
et en facilitant
le passage des piétons,
poussettes, personnes
à mobilité réduite...



Pour prévenir
les obstructions
des caniveaux et permettre
l'écoulement des eaux
pluviales.



Pour préserver
la nature et la biodiversité
en privilégiant des méthodes
respectueuses de
l'environnement.

COMMENT FAIRE ?



Arrachez ou binez régulièrement les mauvaises herbes.



Utilisez des méthodes naturelles : arrachage
manuel, binette, eau chaude, paillage...
Les produits chimiques sont interdits
sur le domaine public.



Ne laissez pas les herbes arrachées
sur la voie publique.
Déposez-les dans votre compost
ou en déchèterie.

CE QUE DIT LA LOI



Le règlement sanitaire départemental
et le code général des collectivités territoriales
imposent à chaque habitant de maintenir
le trottoir et le caniveau en bon état
de propreté, sur toute la largeur
au droit de sa propriété.



En cas de manquement,
la commune peut intervenir
et les frais peuvent être
mis à la charge du riverain.

Ensemble,
prenons soin
de notre commune !



Merci à chacun
pour votre implication
au quotidien !

ORDURES MÉNAGÈRES



RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES:

Tous les jeudis matin

TRI SÉLECTIF ET VERRE :

Collectes les lundis 13 et 27 juillet, 10 et 24 août, 7 et 21 septembre 2026.

DÉCHETS VERTS :

Collecte effectuée du 4 avril au 31 octobre chaque vendredi

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence en mairie :

Jeudi 23 juillet 2026 de 9h à 10h

Jeudi 13 août 2026 de 9h à 10h

Jeudi 10 septembre 2026 de 9h à 10h

Contactez la mairie la veille pour savoir si la permanence est maintenue.

TRÉSORERIE

NOUVELLE ORGANISATION DE VOS SERVICES DE PROXIMITÉ À WANDIGNIES-HAMAGE

Les permanences concernant vos factures locales ou vos impôts se feront chaque mardi de 8h45 à 11h45 sur RDV à la mairie de Marchiennes. Pour toutes demandes sur vos factures locales, veuillez contacter le SGC (service de gestion comptable) d'Orchies au 03.20.71.88.22. Pour toutes demandes sur vos impôts, veuillez contacter le 0 809 401 401. Rapprochez-vous de la mairie pour plus de renseignements.

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Le lundi, mardi, jeudi de 8h à 12h et 14h à 18h

Le mercredi de 8h à 12h

Le vendredi 8h à 12h et 14h à 17h

Tel : 03 27 90 44 08 - mairie.wandignies@wanadoo.fr

Accueil : Rémi VANDERSTRAETEN / Pierre POTELLE

Du 6 juillet au 28 août, la mairie sera ouverte de 8h à 12h tous les jours et un accueil téléphonique est assuré de 14h à 16h30.

PHOTO COUVERTURE

Merci Mme SZYPRUK pour cette belle photo de couverture ce mois-ci !

Vous avez une belle photo en rapport avec le village pour illustrer la prochaine couverture de notre bulletin ? Envoyez-nous par mail vos beaux clichés !



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

NOÉMIE SLEMBROUCK

Née le 30 mars 2026 à Seclin

Fille de Anthony SLEMBROUCK et de Stacy DONGÉ

ALIX BECOURT

Née le 24 avril 2026 à Lambres lez Douai

Fille de Cyril BECOURT et de Inès BOQUET

AMBRE LENNE

Née le 14 mai 2026 à Valenciennes

Fille de Alexandre LENNE et de Juline FERAMUS

DÉCÈS

JAN VAN DER JAGT

Le 25 avril 2026 à l'âge de 82 ans

WALTER ASSING

Le 28 avril 2026 à l'âge de 70 ans

GUY BUYSSCHAERT

Le 26 avril 2026 à l'âge de 78 ans

BERNARD CLAERMAN

Le 22 avril 2026 à l'âge de 77 ans

CHRISTINE ZIELENSKI VEUVE PACE

Le 28 mai 2026 à l'âge de 82 ans

INFOS PAROISSE

Personnes à contacter pour les cérémonies :

Marie Thérèse PIEDANNA 03 27 90 44 12

Bernard DUJARDIN 03 27 90 43 66

JUILLET 2026

LUNDI 6 JUILLET DÉBUT DU CENTRE DE LOISIRS



**LUNDI 13 JUILLET
SOIRÉE DANSANTE**
Organisé par l'association LDW avec la participation de la Municipalité
Salle des fêtes à partir de 19h30
Entrée gratuite
voir page 12

**MARDI 14 JUILLET
COMMÉMORATION FÊTE NATIONALE**
Rendez-vous à la mairie de Wandignies-Hamage à 11h

**DIMANCHE 26 JUILLET
CONCENTRATION**
Organisé par le Club cyclotouriste des randonneurs
Salle des fêtes



**VENDREDI 31 JUILLET
FIN DU CENTRE DE LOISIRS**

AOÛT 2026



**DU 1 AU 2 AOÛT
FÊTE DE LA FAÏENCERIE**
Organisé par l'association W.H.A en partenariat avec les forains et la Municipalité
Place Eugène Bernard
voir page 10



**DIMANCHE 2 AOÛT
CONCOURS DE PÉTANQUE EN DOUBLETTE FORMÉE**
Organisé par l'association W.H.A
Renseignement : 03 27 80 27 93 ou gregory.delassus@orange.fr
Place Eugène Bernard
voir page 10

SEPTEMBRE 2026

**SAMEDI 5 SEPTEMBRE
SOIRÉE BARBECUE**
Organisé par Leucémie Espoir
Salle des fêtes
A partir de 19h
Sur réservation
voir page 11

**MARDI 8 SEPTEMBRE
ALSH**
Inscription pour les vacances de Toussaint



**SAMEDI 19 SEPTEMBRE
LES CHTI BOUTS**
De 9h00 à 12h00
Halle Philippe Croizon

**DIMANCHE 20 SEPTEMBRE
FÊTE DU POIREAU**
Organisé par Festi'sports
Rue Robert Planchon
voir page 12

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le bulletin municipal est consultable également au format PDF sur le site de la commune
<http://wandignies-hamage.fr/>